



Contrat CDI et indemnité de grand déplacement

Par **eric50**, le **03/09/2021 à 22:00**

Bonjour, je recherche une information concernant un [CDI](#) qu'une entreprise me propose.

La société est à 300km de chez moi et me propose un CDI avec des IDG pour travailler pendant 3 mois dans leur agence et apres sur un chantier à 200km.

Sur le [contrat](#) n'apparait pas les indemnités de déplacement, c'est que verbal ou un mail qui confirmerait. Ce qui m'inquiète c'est lors des 3 mois à l'agence, si j'aurais réellement les indemnité de déplacement. Dnas l'attente de vous lire Merci par avance Eric

Par **P.M.**, le **03/09/2021 à 22:30**

Bonjour,

Il vaudrait mieux que cela soit confirmé car à l'agence, vous n'êtes normalement pas sur chantier...

Par **eric50**, le **03/09/2021 à 22:37**

merci pour la réponse, parait il que c'est pas possible sur un contrat CDI.

Mais dans ce cas, le point de départ pour recevoir les IGD serait l'agence.

Connaissez vous une configuration de contrat CDI qui donne des IGD pour venir travailler à l'agence et apres sur le chantier

Par **P.M.**, le **03/09/2021** à **22:45**

Cela peut être par dérogation par rapport aux règles habituelles mais pourrait poser un problème vis à vis de l'URSSAF...

Par **eric50**, le **03/09/2021** à **22:46**

ou alors je me fais a voir

Par **P.M.**, le **03/09/2021** à **22:49**

D'où l'importance d'une confirmation écrite...